



COMMUNIQUÉ  
AUX SALARIÉS

07 janvier 2016

## Négociations - Organisation et temps de travail des cadres à EDF SA

Au moment où nous écrivons ces lignes, la première partie de la nouvelle session de la négociation catégorielle sur le temps de travail des cadres est terminée. La séance conclusive est fixée au 14 janvier 2016.

Cette entrée en négociation se présentait bien mal... Dès le 7 décembre dernier, la DRH Groupe annonçait la couleur : si la négociation sur le temps de travail des cadres échoue, il n'y aura pas de négociations sur le télétravail et l'organisation du travail pour l'ensemble des salariés. Un odieux chantage sur des négociations tant attendues par les salariés consultés l'été dernier par la CGT et revendiquées par toutes les organisations syndicales.

Sur l'impulsion de la CGT, trois organisations syndicales ont contraint la Direction à reculer et il est acquis aujourd'hui de façon formelle que ces négociations qui concerneront tout le personnel s'ouvriront quoiqu'il arrive en février/mars 2016.

Quant au projet de forfait jours pour les cadres, support de la négociation actuelle, il est quasi identique à celui que les organisations syndicales et les salariés ont rejeté en septembre. Et ce ne sont pas les débats de ces deux derniers jours qui modifient fondamentalement l'esprit du projet de la Direction. Quel est-il ? Tout simplement contraindre les cadres à augmenter leur temps de travail.

Alors que la Direction annonce vouloir mieux reconnaître l'autonomie de ses cadres, c'est bien tout le contraire qui s'annonce : aucune limite d'amplitude horaire quotidienne n'est prévue dans l'accord, les 10 heures de travail effectif quotidien sont réaffirmées mais pas mesurées, la notion d'autonomie des cadres est dévoyée :

elle serait fonction du nombre de déplacements, de l'implication du cadre dans son travail et au sein de son équipe, puis évaluée afin de déterminer la part variable de la "prime d'autonomie". Encore une prime à la tête du client, et non la reconnaissance de l'autonomie, la vraie.

Fidèle au mandat du personnel, la CGT dénonce cette mascarade et tente de sauver dans cette négociation qui se déroule dans de très mauvaises conditions ce qui peut l'être. La Direction enfermée dans sa volonté de mettre rapidement en place le forfait jours n'entend pas les arguments fondés de la CGT et recherche simplement des compromis sur l'accompagnement. C'est un piège grossier pour attirer d'éventuels signataires.

Le personnel doit intervenir en se saisissant de toutes les formes d'action possible pour exiger le respect de l'avis qu'il a exprimé majoritairement lors de la consultation.

[Télécharger le communiqué](#)

**fnme@fnme-cgt.fr**

**FNME CGT - 263 rue de Paris - 93000 Montreuil - Tél : 01 55 82 78 00**

**▶ [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)**

